Québec

LE PROJET DE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SCIENCES COMPTABLES SOUMIS PAR L'UQ POUR IMPLANTATION À L'UQAM.

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Code: 2301 - 0021

CU

86-03172/

LE PROJET DE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SCIENCES COMPTABLES SOUMIS PAR L'UQ POUR IMPLANTATION À L'UQAM.

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Code: 2301 - 0021

© Gouvernement du Québec 1986

Dépôt légal: premier trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no. 85.12
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-12977-6

Table des matières

		Pages
1.	IDENTIFICATION DU PROGRAMME	1
2.	ÉTAT DE LA SITUATION	1
3.	ÉVALUATION	3
	3.1 Évaluation d'opportunité	3
	3.2 Evaluation de qualité	5
	3.3 Conclusion	9
4.	RECOMMANDATION	13

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Nom du programme:	Maîtrise en sciences comptables
Appellation et abréviation du grade:	Maître ès sciences (M.Sc.)
Nom de l'établissement:	Université du Québec (UQAM)

2. ÉTAT DE LA SITUATION

De tous les départements en sciences comptables existant dans les universités québécoises, celui de l'UQAM est sans conteste le plus important en ce qui regarde le nombre des professeurs à plein temps (plus de 40) et celui des étudiants (2 910 EETC). Autre caractéristique de ce département, il est autonome et non intégré sur le plan académique et administratif aux autres départements relevant des sciences administratives.

Ce département offre actuellement quatre programmes:

- deux certificats de 1er cycle: l'un en comptabilité générale, créé en 1971 et l'autre en sciences comptables, créé en 1974;

- deux baccalauréats: l'un en sciences comptables, offert depuis 1977 et l'autre en comptabilité de management, offert depuis 1983.

Une troisième originalité du département des Sciences comptables de l'UQAM mérite d'être soulignée ici: contrairement aux autres établissements universitaires du Québec, l'UQAM propose un enseignement en sciences comptables au niveau du baccalauréat sous la forme d'un programme spécialisé en sciences comptables et non pas sous celle d'une concentration ou d'une majeure à l'intérieur d'un B.A.A. ou d'un B. Com[1].

---

1 En offrant un programme spécifique de baccalauréat en sciences comptables, l'UQAM s'est conformée à la recommandation ayant trait à la révision des programmes de formation en comptabilité, formulée par le Conseil des universités dans son avis «sur le développement des études en sciences comptables dans les universités québécoises» (avis no 82.6, du 16 déc. 1982).

Forts de l'expérience accumulée par leur département au niveau du 1er cycle, de l'excellente réputation dont jouit celui-ci dans le réseau universitaire provincial et de l'existence en son sein de six «noyaux de recherche»[1], des professeurs du département des Sciences comptables de l'UQAM ont élaboré un projet de programme de maîtrise en sciences comptables dont l'objectif principal est «d'offrir aux étudiants, en plus d'un approfondissement et d'une systématisation des connaissances en comptabilité de gestion et financière, un apprentissage adéquat en matière de recherche en sciences comptables.»[2] Ce programme de 45 crédits comporterait deux concentrations: «comptabilité de gestion» et «comptabilité financière»; chacune de ces concentrations se subdiviserait en deux profils: un profil «recherche» avec un mémoire comptant pour 21 cr., et un profil «approfondissement des connaissances» avec un rapport d'activités comptant pour 12 cr. L'accent serait mis sur les profils «recherche» et par conséquent des mesures seraient prises pour que le nombre des étudiants admis dans les profils «approfondissement des connaissances» ne soit jamais supérieur à 40% du nombre de ceux admis dans les profils «recherche». Enfin, le projet de l'UQAM ne se présente pas comme une 4e année du programme de baccalauréat en sciences comptables, destinée à mieux préparer les étudiants à l'examen de l'Ordre des comptables agréés.

Ce projet a reçu un net soutien de l'administration de l'UQAM qui l'a reconnu comme l'une des priorités identifiées dans son plan triennal 1982-85 au chapitre du développement de la recherche et des programmes d'études avancées.

---

1 Le dossier de présentation fait état des six noyaux de recherche suivants:
- en comptabilité financière,
- en " internationale,
- en " de gestion,
- en " sociale,
- en sémantique comptable,
- en fiscalité.

2 Dossier de présentation, p. 51, 1er paragraphe.

En cas d'implantation, une telle maîtrise serait unique au Québec puisqu'il n'existe pas, dans le réseau universitaire, de programme de maîtrise en sciences comptables. Seule l'Université de Sherbrooke offre une maîtrise dans un domaine particulier des sciences comptables, avec sa maîtrise en fiscalité (M.Fisc.). A titre de comparaison, il existe aux U.S.A. environ 200 programmes de maîtrise en comptabilité, dont la majorité, selon le dossier de présentation de l'UQAM, seraient du type recherche.

Les promoteurs du projet soutiennent dans leur dossier de présentation que leur nouveau programme viendrait combler un besoin évident. En effet, alors que plusieurs facteurs, dont les principaux sont l'internationalisation des entreprises, l'informatisation des données et la crise économique, sont venus bouleverser les paramètres régissant l'exercice de la profession de comptable, très peu de recherches ont été entreprises dans les universités canadiennes pour adapter les sciences comptables aux nouvelles réalités économiques. Par ailleurs, étant donné cette lacune au niveau de la recherche, les sciences comptables canadiennes prennent modèle sur les pratiques et les théories américaines; or il importe, toujours selon les promoteurs du projet, de promouvoir le développement de règles comptables qui soient adaptées à l'économie canadienne.

3. ÉVALUATION

3.1 Évaluation d'opportunité

La grande majorité des experts consultés par le Comité des programmes sur l'opportunité de l'implantation de la maîtrise en sciences comptables envisagée par l'UQAM, soit cinq experts sur sept, se sont prononcés de façon favorable et même très favorable pour certains d'entre eux. Ainsi, l'un de ces experts est-il allé jusqu'à écrire que: «le programme envisagé

(était) non seulement un besoin mais une nécessité» et un autre ceci: «Non seulement le programme de maîtrise considéré est-il souhaitable, mais sa présence apparaît même indispensable au niveau du réseau universitaire québécois.»

Les experts ont appuyé leur jugement favorable sur les principales raisons suivantes:

- la comptabilité financière et la comptabilité de gestion subissent une évolution rapide à cause de plusieurs phénomènes concomitants (évolution des techniques de l'informatique, augmentation du volume des transactions, mise en application de normes spéciales de présentation pour les états financiers des entreprises internationales, etc.) et deviennent de plus en plus complexes;

- «les gestionnaires et les praticiens de la comptabilité ont de plus en plus besoin de spécialistes pour les aider à gérer la masse d'information comptable dont ils disposent, à en tirer des indicateurs significatifs et à utiliser ces informations comme outil de prise de décisions à court et à long terme»;

- l'absence de programme de maîtrise en sciences comptables dans le réseau universitaire québécois;

- le caractère approprié de la localisation du programme à l'UQAM étant donné l'expérience certaine accumulée par cet établissement en sciences administratives et comptables, le caractère «imposant» des effectifs dont dispose son département des Sciences comptables, le grand nombre des étudiants inscrits aux quatre programmes déjà offerts en comptabilité par l'UQAM et, enfin, les succès remportés par ces étudiants aux examens de l'Ordre des comptables agréés.

L'opportunité de l'implantation de la nouvelle maîtrise imaginée par l'UQAM apparaît d'autant plus forte que plusieurs des experts consultés par l'Université du Québec sur l'aspect «qualitatif» du projet et

dont les conclusions seront présentées en 3.2, ont fait valoir des arguments rejoignant ceux utilisés par les experts retenus par le Comité. En fait, plusieurs de ces experts ont écrit que l'absence de programme de maîtrise en sciences comptables au Québec était regrettable en ce sens que cela empêchait les sciences comptables de se développer au même titre que les autres disciplines et de s'adapter aux réalités nouvelles et de plus en plus complexes dont elles font leur objet.

3.2 Évaluation de qualité

Ici encore la majorité des quatre experts auxquels l'Université du Québec s'est adressée pour obtenir leur opinion sur l'aspect qualitatif de son projet, ont rendu un jugement favorable. L'un d'entre eux a même fait preuve à l'endroit du projet du même enthousiasme que certains des experts dits d'opportunité, puisqu'il a écrit qu'il «encourageait vivement» le projet mis au point par l'UQAM et qu'il recommandait «son ouverture dans les meilleurs délais.»

Outre les motifs d'opportunité déjà évoqués en 3.1, ces experts ont basé leurs appréciations sur la qualité du projet de programme lui-même et principalement sur celle de son contenu, qui, pour reprendre une expression utilisée par l'un des experts, «se situe parfaitement dans le sens du développement des sciences comptables.» Un expert a même écrit que le projet se comparait avantageusement aux nombreux programmes similaires existant déjà aux U.S.A.

Cependant, les experts de l'Université du Québec et même ceux du Comité, ont émis un certain nombre de réserves sur la structure du projet de maîtrise, sur certains points particuliers de son contenu et, surtout, sur les faiblesses du corps professoral en matière d'expérience de la recherche.

Deux experts ont estimé que, compte tenu des lacunes accusées par les professeurs au niveau de la recherche ou encore de l'importance revêtue par la pratique dans l'exercice de la profession comptable, le projet accordait trop d'importance aux travaux d'initiation à la recherche en attribuant 21 cr. (sur un total de 45) au mémoire, dans les profils «recherche» et 12 cr. au rapport d'activités, dans lesprofils «approfondissement des connaissances». Selon les informations recueillies par le sous-comité visiteur du Comité, il ne faut voir là que l'application d'un nouveau règlement de l'Université du Québec[1], adopté par souci d'alignement sur la pratique en usage dans la majorité des universités canadiennes et destiné, non pas à exiger davantage des étudiants à l'occasion de ces activités, mais à sanctionner celles-ci par un nombre de crédits correspondant mieux au travail qu'elles exigent des étudiants. Le Conseil des universités a trouvé ces explications valables.

Deux aspects du contenu du projet de programme ont suscité quelques remarques de la part des experts. En premier lieu, deux d'entre eux croient qu'il n'accorde pas assez de place aux méthodes quantitatives. Interrogés sur ce sujet par le sous-comité visiteur du Comité, les professeurs appelés à enseigner dans la nouvelle maîtrise ont expliqué que, même si cela n'était pas écrit dans le dossier de présentation, les étudiants devraient avoir des connaissances suffisantes en méthodes quantitatives avant de s'inscrire à un certain nombre de cours et que,dans le cas contraire, ils se verraient imposer des cours préparatoires. En second lieu, certains experts ont trouvé qu'un certain nombre de cours semblaient plus du niveau du baccalauréat que de celui de la maîtrise. Le Conseil n'a cependant pas attaché une importance déterminante à cette dernière remarque, compte tenu qu'il est toujours délicat de déterminer le niveau exact d'un cours sur simple examen de sa description, et qu'il est normal et même souhaitable que certaines matières déjà abordées au ler cycle soient approfondies au 2e cycle.

---

1 Dans le cas des maîtrises de l'UQ de type «recherche», par exemple, les mémoires comptaient pour 18 cr. au lieu de 21 il y a deux ou trois ans.

Trois experts ont mis en évidence le peu d'expérience acquise par les professeurs en matière d'activités de recherche, l'un d'entre eux faisant néanmoins remarquer que la situation du département des Sciences comptables de l'UQAM n'était pas plus mauvaise sur ce point que celle des autres départements équivalents, présents dans les universités canadiennes. Le sous-comité visiteur a été d'autant plus sensible à cette critique qu'il avait pu lui-même noter le peu de publications et de subventions de recherche figurant dans la plupart des curriculum vitae annexés au dossier de présentation. L'examen des curriculum vitae remis à jour, obtenus à l'occasion de la visite d'évaluation, a cependant permis de constater qu'un certain progrès avait été accompli en cette matière par quelques professeurs.

Ce manque d'expérience de l'équipe professorale en matière d'activités de recherche dépend en bonne partie, comme l'a fait observer un expert, du fait qu'une partie seulement de ses membres ont obtenu leur diplôme de doctorat. En fait, sur les 17 professeurs susceptibles d'enseigner dans le nouveau programme[1], il n'y en a que 6 à avoir cette qualification académique. De plus, s'il est exact que 9 des 11 autres poursuivent des études de doctorat, en revanche il est quelque peu inquiétant de constater qu'aucun des professeurs en phase de rédac-

---

1 Aux 14 professeurs du département des Sciences comptables de l'UQAM susceptibles d'enseigner dans la nouvelle maîtrise et identifiés dans le dossier de présentation, il faut en ajouter 3 autres dont le curriculum vitae a été remis au sous-comité visiteur du Comité.

tion de thèse en 1983 n'ait encore déposé et soutenu sa thèse de doctorat en 1985. Enfin, le Conseil, même s'il reconnait que les programmes de doctorat en comptabilité sont rares, a trouvé curieux que sur les 9 professeurs engagés dans des études de doctorat seulement 2 soient inscrits dans des programmes de comptabilité.

Le Conseil est donc tout à fait conscient des lacunes décelables dans l'expérience et la formation des professeurs. Ces mêmes professeurs ainsi que les administrateurs de l'UQAM et de l'UQ le sont eux aussi à en juger par les nombreuses mesures qu'ils ont prises pour remédier à cette faiblesse.

En effet, le département des Sciences comptables a pris, entre autres, les deux mesures concrètes suivantes:

- «encourager tout professeur désirant entreprendre des études de doctorat, en lui accordant un congé de perfectionnement, en le dégageant d'une partie de sa charge et en lui fournissant l'appui de secrétariat nécessaire.

- Changer la politique de recrutement[1] afin de favoriser, en premier lieu, les candidats qui ont pour objectif la recherche et, en second lieu, ceux qui possèdent, comme champ de spécialisation, les concentrations choisies pour la maîtrise.»[2]

De plus, même si les promoteurs du projet avaient écrit dans leur dossier de présentation (p. 68) que le département des Sciences comptables «peut répondre efficacement au besoin en ressources humaines qu'exi-

---

1 C'est cette nouvelle politique qui sera appliquée lors du recrutement des 6 professeurs à plein temps dont les postes sont actuellement à combler. En effet 3 des 45 postes de professeurs à plein temps dont disposait, jusqu'à une date récente, le département sont à combler à la suite de départs. En outre, 3 nouveaux postes, attribués au département par l'administration de l'UQAM en prévision de l'implantation de la maîtrise, sont également à combler. Une fois ces 6 postes comblés, le département bénéficiera donc des services de 48 professeurs à plein temps.

2 Dossier de présentation, pp. 68 et 69, dernier et premier paragraphes.

gerait un programme de maîtrise», les administrateurs de l'UQAM ont jugé préférable de prévoir l'engagement de nouveaux professeurs qui remplaceront les professeurs qui seront affectés à la maîtrise, dans les tâches d'enseignement qu'ils devront alors abandonner au niveau du 1er cycle. C'est la raison pour laquelle l'«Evaluation des coûts» prévoit l'engagement de deux nouveaux «professeurs de carrière» lors de la 1re année d'implantation, et d'un troisième dès la 2e année d'implantation.

En outre, la résolution d'adoption du programme de maîtrise en sciences comptables par le Conseil des études de l'Université du Québec est formulée avec deux réserves, dont celle-ci:

> «que l'Université du Québec à Montréal procède à l'établissement des critères auxquels devraient répondre les professeurs pour agir comme directeurs de recherches des candidats inscrits au profil avec mémoire de même qu'à l'identification des professeurs qui pourront intervenir à un tel niveau d'encadrement, tel qu'indiqué à l'article 10.2 de l'avis du vice-président à l'enseignement et à la recherche.»[1]

Enfin, dans le même document, le Conseil des études de l'UQ invitait l'UQAM:

> «à évaluer, pour ses propres fins, au terme des trois premières années de fonctionnement du programme, la progression de la recherche déployée institutionnellement dans le domaine en cause.»

3.3 Conclusion

Les réalités économiques et financières se sont profondément transformées ces dernières années et sont devenues de plus en plus complexes. Par ailleurs de nouveaux instruments d'analyse et des appareils sophistiqués sont désormais à la disposition du comptable. Pourtant, la recherche en sciences comptables n'a pas suivi ce mouvement au même

---

1 Le président du Comité des programmes a été informé ultérieurement par l'UQ que cette réserve avait été levée, l'UQAM s'étant conformée à ses exigences.

rythme. Certes les cabinets d'experts comptables d'une certaine importance possèdent désormais leur propre service de recherche. Mais leurs travaux portent presque toujours sur des problèmes très spécifiques et leurs résultats, qui de toutes façons sont très rarement diffusés, sont donc d'une portée restreinte. Il se fait peu de recherche en sciences comptables dans les universités du Québec et aucune d'entre elles n'offre de programme de maîtrise en sciences comptables. Dans ces conditions, l'opportunité de l'implantation d'une maîtrise en sciences comptables, qui serait centrée sur les activités de recherche et qui aurait toute latitude pour s'y adonner, car ne préparant pas aux examens organisés par les corporations professionnelles comptables, apparait évidente.

Quant à la question de la qualité du projet préparé par l'UQAM, elle ne se pose pas en des termes aussi simples et la réponse varie selon que l'on considère les profils «recherche» ou les profils «approfondissement des connaissances».

Le Conseil des universités estime que le département des Sciences comptables de l'UQAM devrait pouvoir offrir les profils «approfondissement des connaissances» sans trop de difficultés, étant donné les nombreux professeurs dont il dispose et, surtout, l'excellente réputation dont ils jouissent, auprès de leurs pairs, au niveau du 1er cycle.

Le Conseil s'est demandé en revanche si le département des Sciences comptables de l'UQAM était actuellement prêt à ouvrir les profils «recherche» avec le peu d'expérience accumulée en cette matière par ses professeurs et le petit nombre de docteurs qu'il compte encore. Des professeurs dont l'apprentissage de la recherche n'est pas achevé peuvent-ils initier des étudiants à cette démarche scientifique? En d'autres mots, l'existence de groupes de chercheurs patentés est-elle une condition préalable à l'implantation d'un programme de maîtrise de type recherche, ou son ouverture constitue-t-elle au contraire un facteur déterminant pour le développement d'équipes de chercheurs?

Le cas posé par les sciences comptables est toutefois spécial, selon le Conseil, puisque, à cause de la forte emprise exercée par l'Ordre des comptables agréés du Québec, les professeurs de comptabilité font porter le gros de leurs efforts sur la préparation, au niveau du 1er cycle, aux examens d'accès à la profession de comptable agréé. Le peu de place accordé à la recherche qui s'observe dans le département des Sciences comptables de l'UQAM n'est donc pas propre à ce département. En outre, ainsi que l'indiquent les nombreuses mesures correctives qu'ils ont adoptées, les professeurs et les administrateurs concernés par le projet sont conscients de cette faiblesse et semblent tout à fait disposés à y porter remède. Enfin, il serait peut-être à craindre que, si la nouvelle maîtrise était implantée par étapes, en commençant par les profils «approfondissement des connaissances», la préoccupation professionnelle, déjà tellement présente, prendrait une place telle au sein du département des Sciences comptables de l'UQAM, qu'il serait encore plus difficile de songer à l'implantation ultérieure des profils «recherche».

Tout bien pesé, le Conseil des universités se prononce donc pour une implantation du nouveau programme et pour une implantation simultanée de ses profils «approfondissement des connaissances» et «recherche». Cependant, le Conseil pense prudent de prévoir une implantation à titre expérimental pour trois ans, avec les quatre conditions suivantes à remplir à l'issue de cette période expérimentale:

1. les professeurs du département des Sciences comptables de l'UQAM actuellement engagés dans des études de doctorat devront avoir soutenu leur thèse et obtenu leur diplôme;

2. les postes actuellement ouverts au département devront avoir été comblés et la majorité des candidats retenus devront détenir un diplôme de doctorat en sciences comptables;

3. l'équipe professorale devra avoir accompli des progrès notables en ce qui a trait aux subventions de recherche obtenues et aux publications;

4. dans le cas de la première cohorte admis au programme, les étudiants inscrits à temps plein devront avoir obtenu leur diplôme et les étudiants inscrits à temps partiel devront avoir progressé suffisamment dans le programme, le Conseil jugeant que la durée normale d'un programme de maîtrise de 45 cr. devrait être de 3 1/2 ans pour cette deuxième catégorie d'étudiants[1].

Autrement dit, pour que le Conseil des universités puisse recommander la levée du caractère expérimental de ce nouveau programme trois ans après son implantation, il faudrait que le rapport d'évolution, qui devrait être alors transmis au Comité des programmes par l'UQ, démontre que les quatre conditions énumérées ci-dessus ont été remplies.

---

1 Cette quatrième condition devrait permettre de contrôler, non pas les progrès réalisés par les professeurs dans le domaine de la recherche, mais leur aptitude à initier des étudiants à la recherche et leur capacité à les encadrer dans de telles activités.

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la soumission par l'Université du Québec d'un projet de nouveau programme de maîtrise en sciences comptables (M.Sc.), en vue de son implantation à l'Université du Québec à Montréal;

CONSIDÉRANT les transformations profondes enregistrées par les réalités économiques et financières, et la complexité sans cesse accrue de l'exercice de la profession comptable qui en résulte;

CONSIDÉRANT la faiblesse de la recherche en sciences comptables dans les universités québécoises, voire canadiennes, et l'importance de de la développer;

CONSIDÉRANT l'intérêt qu'il y aurait pour le Québec à promouvoir le type de programme soumis par l'Université du Québec, à en juger par l'expérience tant des autres provinces canadiennes que des Etats-Unis;

CONSIDÉRANT le fait que la maîtrise envisagée par l'Université du Québec se propose, non pas de préparer les étudiants aux examens tenus par l'Ordre des comptables agréés, mais «d'offrir aux étudiants en plus d'un approfondissement et d'une systématisation des connaissances en comptabilité de gestion et financière, un apprentissage adéquat en matière de recherche en sciences comptables»;

CONSIDÉRANT le jugement favorable formulé par la très grande majorité des experts sur l'opportunité de l'implantation d'un tel programme;

CONSIDÉRANT les effectifs du département des Sciences comptables de l'UQAM, qui en font le plus important au Québec, et même au Canada, et surtout l'excellente formation professionnelle donnée aux étudiants par ce département;

CONSIDÉRANT les remarques de plusieurs experts relativement au caractère encore limité de l'expérience acquise par les professeurs dudit département au niveau des activités de recherche, cela se traduisant, notamment, par le petit nombre des publications et des subventions de recherche figurant dans leur curriculum vitae, et par leurs qualifications académiques s'arrêtant encore au niveau de la maîtrise pour la majorité d'entre eux;

CONSIDÉRANT les nombreuses mesures adoptées par les administrateurs, concernés par le projet, pour améliorer les compétences du corps professoral en matière de recherche;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la science:

(d'autoriser l'Université du Québec à implanter
(son programme de maîtrise en sciences comptables
(à l'UQAM, à titre expérimental pour trois ans,
(avec les quatre conditions énumérées au point 3.3
(du présent document à remplir à l'issue de cette période
(expérimentale, et avec réévaluation, au terme de
(ladite période, sur la base d'un rapport d'évolu-
(tion à transmettre au Comité des programmes.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 171e séance du Conseil des universités, tenue le 21 février 1986.